

NOUVEAU !

LA CCRM améliore SA COLLECTE !

À compter du 15 octobre 2024 :

Après avoir mis en place l'aide à l'achat des composteurs individuels, la CCRM continue d'accompagner ses usagers **avec la mise en place de points d'apport volontaire à l'échelle communautaire**. En effet, depuis le 1^{er} janvier 2024, tous les ménages doivent avoir la possibilité de trier leurs déchets alimentaires.

Comment?

Sur simple demande, auprès du Service Déchets Ménagers de la Communauté de Communes, (avec un justificatif de domicile de moins de 3 mois), il vous sera remis gratuitement un « **KIT Résidus Alimentaires** » constitué de :



UN BIO-SEAU



UN BADGE



UN MÉMO DE TRI

En vous rendant à la borne, prenez votre bio-seau pour faciliter le transport. **Présentez votre badge** pour ouvrir le capot de la borne, puis **videz le contenu de votre bio-seau**.



Vos déchets sont à déposer **en VRAC**
pas dans des sacs



Besoin de conseils ou d'informations complémentaires :

Service Déchets Ménagers – 02 54 94 41 71

**TOUS
ACTEURS**
PRÉSERVONS
NOS RESSOURCES

CC
ROMORANTINAIS
ET MONESTOIS